

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messenger suisse de France

Band: 14 (1968)

Heft: 4

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AFFAIRES FÉDÉRALES

Nous précisons à tous nos lecteurs que la publication des nouvelles contenues dans les rubriques « Affaires fédérales » et Revue de presse tend uniquement à donner un éventail de ce qui est publié dans les différents journaux suisses et ceci sans aucun caractère politique.

FORTE EXPANSION DE L'ASSURANCE-MALADIE PRIVÉE

De toutes les branches d'assurance exploitées par les compagnies suisses d'assurances privées c'est l'assurance-maladie qui s'est développée le plus rapidement au cours de ces dernières années. Le volume des primes encaissées à ce titre en 1966 a atteint quelque 95 millions de francs, soit 20 % de plus que l'année précédente plus du double qu'en 1963 et presque le quintuple du chiffre correspondant de 1959. Sur l'ensemble des primes encaissées par les compagnies d'assurances privées en 1966, celles qui l'ont été au titre de l'assurance-maladie ont représenté 3,2 %. Et si cette proportion peut sembler modeste au premier abord il sied d'observer qu'elle était de 1,5 % seulement en 1959. Cette rapide croissance met indiscutablement en évidence que l'assurance-maladie, telle qu'elle est offerte par l'assurance privée, est très appréciée du public.

Cette remarque n'est pas de trop à une époque où, de plus en plus, certains milieux demandent avec insistance l'introduction d'une assurance-maladie généralisée et obligatoire sur le plan cantonal ou même fédéral. Certes, l'assurance actuelle n'est pas parfaite et de nombreuses améliorations peuvent encore lui être apportées, encore que l'essor prodigieux et inattendu de la médecine moderne, avec les frais extrêmement élevés qu'il entraîne, interdise de penser que les prestations des caisses pourront se développer à l'infini sans une contrepartie adéquate des assurés. A cet égard, il faut s'habituer à l'idée qu'à l'avenir les cotisations d'assurance-maladie, comme les autres frais relatifs à la santé et à l'hygiène, constitueront une partie de plus en plus importante des budgets privés. Ce qui serait d'ailleurs également le cas avec l'assurance obligatoire, il convient de ne pas se faire d'illusion là-dessus, des exemples de divers pays européens sont là pour nous le rappeler.

Mais telle qu'elle est, dans son principe, l'assurance facultative et individuelle, grâce aux multiples combinaisons qu'elle offre à chacun en fonction de ses besoins et de ses désirs, grâce à sa souplesse qui lui permet de s'adapter à chaque cas particulier, répond le mieux au besoin collectif, mais différencié, de sécurité face à la maladie. Le vrai problème est d'encourager tout le monde à s'assurer pour des prestations suffisantes (la prospérité générale actuelle permet à la majorité des citoyens d'en supporter le coût). Mais, hormis le cas des indigents, il n'est pas indispensable que l'Etat intervienne. Cela, le public le confirme par l'intérêt qu'il porte à l'assurance-maladie privée; le succès de cette dernière est, en fin de compte, le meilleur garant du nouveau développement que son rôle doit connaître à l'avenir.

(C.P.S.).

LA SUISSE EN EUROPE

par René BOVEY.

Ainsi nos ambassadeurs accrédités auprès de la Communauté des Six à Bruxelles et dans les capitales des pays

groupés dans le Marché commun ont rappelé discrètement que la Suisse restait candidate à l'association, sinon à l'adhésion à ce marché. Ce rappel fut si discret que l'opinion en Suisse n'en aurait rien su si des agences d'informations étrangères n'avaient pas annoncé la démarche. Est-ce oubli ou consigne de silence? Juge-t-on à Berne que le citoyen suisse n'est pas majeur et qu'il faut lui éviter les émotions violentes? A-t-on déjà oublié les promesses de franche information qui ont précédé le choix d'une nouvelle équipe à la Chancellerie fédérale? Celle-ci devrait bien se souvenir que le chemin de l'enfer est pavé de bonnes intentions...

Cela dit, il faut rappeler que l'attitude de la Suisse ne s'est guère modifiée depuis plusieurs années et qu'elle est parfaitement connue par les Six. Pourtant, ceux-ci ne sont jamais véritablement entrés en matière sur la thèse helvétique préconisant en particulier la création d'une vaste zone de libre-échange en Europe; à défaut, une entente pour aboutir à un marché commun portant sur les produits industriels et laissant de côté, pour le moment, les produits agricoles. De toute manière, le statut de neutralité perpétuelle et volontaire de la Suisse lui interdirait, en l'état actuel des choses, de souscrire à des engagements politiques qui limiteraient sa liberté d'action à l'égard du reste du monde.

En effet, pour souhaitable que soit l'établissement d'un régime d'échanges aussi libéral et aussi large que possible en Europe — irait-elle de l'Atlantique à l'Oural — la Suisse ne peut pas oublier qu'elle a besoin du monde entier pour commercer et vivre. En fait, l'Europe seule lui est déjà trop petite. C'est pour elle nécessité vitale de pratiquer une économie « tous azimuts ». Ce serait donc une forme d'abdication économique que de limiter les objectifs à l'Europe, pour importants qu'ils soient.

De plus, et en dépit des apparences, des formules et des mots, la Suisse est, en fait, un des pays les plus intégrés d'Europe. Ses échanges avec les six — 40 % des ventes et 60 % des achats — en apportent déjà une preuve. A propos des achats, on peut relever que plusieurs d'entre eux pourraient être effectués ailleurs que dans le Marché commun; une automobile, par exemple, n'a pas besoin d'être française, allemande ou italienne pour rouler et rendre les services qu'on attend d'elle. Nous ne sommes donc pas complètement démunis dans la négociation, sans compter que l'acheteur suisse est solvable et paie en monnaie forte; il couvre, en outre, certains déficits que ses partenaires connaissent à l'égard de tiers et il reste ainsi un client intéressant. Ce sont là arguments qu'il faut, certes, manier avec précaution, mais qui sont loin d'être inutilisables.

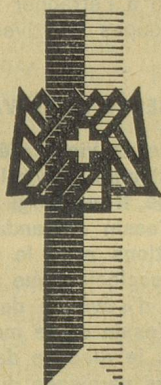
Par ailleurs, la Suisse est intégrée aussi parce que plusieurs de ses industriels et de ses hommes d'affaires ont eu la sagesse de domicilier une partie de leurs entreprises dans les pays du Marché commun: mesure conservatoire de précaution et réserve de manœuvre. Un autre atout est représenté par la qualité — et parfois le caractère irremplaçable — de certains produits suisses. Cette suprématie est cependant fragile, précaire, sans cesse remise en

question; elle impose une lutte et un effort de création continus, et la Suisse doit là veiller au grain; elle n'a jamais connu de solutions faciles et n'en connaîtra jamais. Que la jeune génération grandie dans le confort de la « haute conjoncture » et du plein emploi ne l'oublie pas.

Mais le véritable talon d'Achille helvétique dans toute négociation avec les Six demeure l'agriculture et le prix de ses produits. La discussion parlementaire en cours au sujet de la production laitière le démontre amplement. Le paysan suisse tiendrait-il le coup devant une libre concurrence étendue à toute l'Europe? Cette situation de fait nous impose des limites très étroites dans la négociation, surtout dès l'instant où elle glisserait sur le terrain politique. Il en ira de même dès qu'on touchera aux domaines des structures internes, des législations cantonales et fédérales, du régime fiscal et de son adaptation à un régime européen intégré et harmonisé.

Ainsi, tous les chemins pourraient-ils mener à Bruxelles, ils seront nécessairement longs et ardu pour le négociateur suisse. Que les théoriciens, les rêveurs, les rhéteurs et les enthousiastes s'en souviennent. Il n'y a pas de place pour les « il n'y a qu'à » dans cette affaire qui engage l'existence même de notre Etat fédératif.

(C.P.S.).



LE DON DE LA FÊTE NATIONALE 1968

Fondé il y a plus d'un demi-siècle pour répondre au besoin de conférer à notre fête nationale une pleine signification, en en faisant pour tous les Suisses une journée de la reconnaissance et du souvenir, le Don Suisse de la Fête nationale est étroitement lié à la patrie comme à la « cinquième Suisse ». Si le 1^{er} août est marqué chaque année par une collecte en faveur d'une œuvre d'utilité publique, on ne le doit pas seulement au sens pratique, au goût de l'action concrète, qui caractérisent les Suisses; cette belle tradition répond surtout au besoin très normal de sceller par un acte tangible l'alliance perpétuelle des Confédérés.

Le produit du Don Suisse de la Fête nationale 1968 est destiné à la fondation du Don national suisse pour nos soldats et leurs familles.

Cette fondation, créée sur l'initiative du Don de la Fête nationale, a été pour la première fois bénéficiaire de la collecte en 1918. Ce fut encore le cas en 1929 et 1940. Elle fête cette année son jubilé et peut être fière de l'activité qu'elle a déployée pendant cinquante ans. Même sous le signe de la « haute conjoncture », de l'assurance militaire

et des caisses de compensation pour pertes de gains et salaires, le Don national reste d'une pressante nécessité. En effet, de même que l'A.V.S. et l'assurance-invalidité — pour ne prendre que ces deux exemples — n'ont pas rendu superflue l'activité de la fondation « Pour la vieillesse » et de « Pro infirmis », les caisses de compensation ne peuvent pas suffire à tout. Des cas douloureux surgissent sans cesse, qui demandent des interventions rapides et efficaces. Aujourd'hui encore, on compte chaque année quelque 5.000 demandes de militaires en difficulté. Souvent, des moyens doivent être trouvés pour permettre à un soldat atteint dans sa santé pendant le service de se refaire une situation. Les survivants des soldats morts au service du pays ont aussi souvent besoin d'une aide complémentaire.

Outre ces nombreux secours individuels, le Don national a aujourd'hui une tâche importante à laquelle il ne peut faire face avec les moyens dont il dispose. Il s'agit des foyers du soldat, dont beaucoup doivent être rénovés. D'autre part, de tels foyers font encore défaut à proximité des nouvelles places d'armes. Tout cela exige des sommes importantes. Les foyers du soldat rendent grand service, précisément, à la jeunesse astreinte au service militaire, et cela mérite un soutien général.

Avec cette collecte pour nos soldats et leurs familles, le Don Suisse de la Fête nationale manifeste une fois de plus sa volonté de marquer le jour anniversaire de la fondation de la Confédération par un beau geste de solidarité.

P.-S. — On peut se procurer l'insigne du Premier Août 1968 auprès de la Chancellerie de l'Ambassade de Suisse, à Paris (142, rue de Grenelle), moyennant la modique somme de 1,20 F.

LES XENOPHOBES APAISES

Or donc, les xénophobes simplistes qui voulaient limiter à 10 % de la population résidente le nombre des étrangers en Suisse ont finalement pris conscience de leur aberration et de leur manque total de sens politique. Fort sagement, et à la dernière extrémité, ils ont retiré leur initiative. Le peuple n'aura pas à se prononcer.

Les exaltés de Winterthour et de Zurich essaient de s'en tirer avec les honneurs de la guerre. Ne les chicanons pas sur ce point. Leur démarche ressemble étrangement à cette « défense élastique » dont usaient les Allemands quand, au tournant de la guerre, les succès initiaux avaient fait place aux revers; ils se retiraient sur des positions préparées à l'avance...

Le vote eût constitué une catastrophe à maints égards, bien qu'il ne semble pas possible qu'il aurait pu être favorable à l'initiative. Il aurait en effet touché le tréfonds des reins et des cœurs, réveillé des puissants antagonismes latents, permis de tirer des vengeances secrètes, d'assouvir des jalousies même inexprimées. Il est probable que les mots d'ordre et les conseils des partis, des syndicats, des associations économiques, n'auraient pas eu les effets qu'ils ont ordinairement. Seul dans l'isolement, face à sa

conscience mais aussi ses passions, le citoyen aurait voté de manière imprévisible, des éléments d'ordre psychologique, voire confessionnels jouant leur rôle.

De plus, le simple fait que la question était posée aurait gravement nui à la réputation internationale de la Suisse, à sa tradition de terre d'accueil et de refuge, à sa vocation humanitaire. A l'heure où les six pays du Marché commun établissent la libre circulation des travailleurs et la liberté de la prise d'emploi, à l'heure où les dix-huit pays groupés dans le Conseil de l'Europe préconisent des mesures analogues, la Suisse faisait figure de fossile rétrograde. Comme on nous aime beaucoup moins qu'on ne croit, des critiques virulentes se seraient déchaînées.

Enfin, poser seulement la question de la présence des étrangers chez nous représentait déjà une marque d'ingratitude crasse. Car enfin, nous les avons appelés ces étrangers, nous avons besoin d'eux. Comment, sans eux, pourrait-on faire fonctionner les établissements hospitaliers, les hôtels et les restaurants, les services de voirie, certaines industries comme les fonderies ? On pourrait allonger la liste.

Parce qu'il a été en l'occurrence galvaudé, faut-il mettre en question le droit d'initiative ? Certainement pas. Ce droit est l'un des plus précieux que connaisse notre démocratie semi-directe. Mais il faut le manier avec respect, ne pas en mésuser comme le risque en a été couru. Que la leçon soit comprise.

René BOVEY,
(C. P. S.).

FAUT-IL BRISER LES TIRELIRES ?

Ces derniers temps, l'opinion publique a connu des émotions multiples et voit vaciller des tabous dès qu'on parle monnaie sonnante et trébuchante. La spéculation sur l'or l'a alertée, quand bien même le 98 % de la population suisse au moins n'a eu ni l'idée ni les moyens d'accumuler des « Vreneli », encore moins des lingots du métal précieux. Et voici que les pièces de monnaie d'argent sont mises en vedette. Il y eut même séance spéciale du Conseil fédéral, lundi, pour décider d'en interdire la thésaurisation aux fins d'enrichissement, l'achat et la vente dans ce but, la collection même, et surtout la fonte et l'exportation.

Les alarmes conçues à Berne au sujet des disponibilités en monnaies dites divisionnaires (les pièces de 1 franc, d'un demi-franc, de 2 et 5 francs) ne datent pas d'aujourd'hui. Elles sont nées parallèlement à la hausse du prix de l'or. Depuis mai 1967, avec des hauts et des bas, le prix du kilogramme d'argent a oscillé entre 183 et 350 F. Au taux de 240 F, la valeur marchande du seul métal contenu dans les pièces de 2, 1 et demi-francs correspond à leur valeur nominale inscrite. Au-dessus de ce taux, le métal contenu dans ces trois genres de pièces vaut davantage que la valeur nominale, et les achats de la part de spéculateurs spécialistes ont pris de l'envergure. Un groupe de ces marchands d'argent ne venait-il pas d'expédier de Zurich vers Londres, par voie aérienne, plusieurs tonnes de ces pièces tant convoitées. Il fallait donc réagir, sans quoi la Monnaie fédérale, quoique bien approvisionnée, risquait de ne plus pouvoir faire face à la demande en besoins courants. On imagine les perturbations qui seraient intervenues dans la vie quotidienne ; il suffit de songer aux multiples appareils distributeurs de denrées les plus diverses qui eussent été paralysés.

Il n'y a pourtant pas lieu de s'affoler. Grands-parents, parains et marraines peuvent, sans scrupule, distribuer des pièces de cent sous — au reste moins intéressantes pour le spéculateur à cause de leur plus faible teneur en argent — à leurs petits-enfants et filleuls. Ceux-ci n'auront pas à briser immédiatement leurs tirelires où s'entassent les écus-cadeaux et les pièces économisées. Il ne sera pas nécessaire non plus de disposer sur l'heure des « bouteilles-cagnottes » où s'accumulent les demi-francs mis de côté pour les vacances ou quelque achat depuis longtemps projeté. Au reste, l'arrêté fédéral — comme il se doit en bonne orthodoxie juridique n'a pas d'effet rétroactif et la vertu d'épargne d'hier n'est pas transformée en délit de thésaurisation aujourd'hui. Toutefois, ce sera délit si l'opération prend la forme, l'ampleur et le but définis par les nouvelles dispositions officielles.

Soulignons enfin qu'il n'y a pas risque de perturbation économique quotidienne puisque le nombre des pièces en circulation est de 54 millions pour les 5 francs, 70 millions pour les 2 francs, 127 millions pour les 1 franc et 275 millions pour les demi-franc. Une discipline s'impose, néanmoins, dans leur emploi ; elles doivent rouler et circuler... en attendant qu'on frappe de nouvelles pièces moins richement pourvues en pur argent. La Confédération n'est tout de même pas riche au point de continuer à frapper une monnaie que l'on refond à l'étranger pour en faire des cuillers à dessert et des coupes sportives.

René BOVEY,

ENTRE BERNE ET LE VATICAN

Un problème intéressant vient d'être posé qui met en relief le caractère particulier des relations entre la Confédération et le Saint-Siège. Il est surgi à propos d'un mémoire du Conseil d'Etat du Tessin demandant au Conseil fédéral d'entamer des négociations avec le Vatican en vue d'une modification du statut ecclésiastique de ce canton. Il s'agirait d'accorder le titre d'« évêque de Lugano » à l'administrateur apostolique du Tessin et de mettre ainsi fin à l'union purement formelle avec le diocèse de Bâle.

Un peu d'histoire : Les paroisses du canton du Tessin ont été détachées des diocèses de Milan et de Côme auxquels elles appartenaient, et réunies sous une administration commune en vertu d'une convention du 1^{er} septembre 1884. Dans une seconde convention conclue le 16 mars 1888 entre la Confédération et le Saint-Siège, la collégiale San Lorenzo, à Lugano, a été élevée au rang de cathédrale et attribuée comme siège à l'administrateur apostolique exerçant les pouvoirs d'évêque au Tessin, tandis que le titre d'évêque de Bâle et Lugano était conféré simultanément à l'Ordinaire du diocèse de Bâle. La requête du canton du Tessin vise à dissoudre ces liens purement formels et à ériger l'administration apostolique du Tessin en diocèse de Lugano.

Il ne devrait pas y avoir, à première vue, de difficultés à sanctionner ainsi un état de fait, l'administrateur apostolique ayant siège à Lugano exerçant depuis longtemps ses fonctions d'évêque dans une très grande indépendance à l'égard de son confrère de Bâle. En revanche, c'est la forme même de la négociation entre Conseil fédéral et Vatican qui doit soulever des points de procédure. En effet, s'il y a une nonciature apostolique à Berne — le nonce y est même doyen du corps diplomatique — il n'y a pas de représentation diplomatique suisse auprès du Saint-Siège. Ainsi, les relations diplomatiques sont unilatérales, ce qui est contraire aux usages généralement admis dans les relations entre Etats. On sait aussi qu'il y eut rupture de ces relations au siècle passé, à la suite des querelles confessionnelles qui, alors, troublèrent la Suisse. Il y eut demi-rétablissement

ment de ces relations à la suite de la première guerre mondiale au cours de laquelle le Vatican avait à Berne une délégation chargée principalement de tâches humanitaires. La délégation devint nonciature, sans pour autant que la Suisse délégât un envoyé de rang de diplomatie auprès du Saint-Siège.

Pratiquement cela n'est guère gênant, et les affaires à traiter n'en souffrent aucun retard ni aucune complication. Périodiquement, cependant, on soulève la question du rétablissement de relations bilatérales et complètes, ce qui serait à la fois souhaitable et normal. On n'insiste pas trop, ni d'un côté ni d'un autre, et l'on n'en fait en tout cas pas une question de prestige. Mais là, la prudence helvétique s'allie à la grande sagesse de l'Eglise et à son infinie patience. On ne veut pas créer de prétexte à agitation ni réchauffer le souvenir d'événements qui semblent peu à peu dans l'oubli. « Il faut laisser le temps au temps », disait le regretté pape Jean XXIII.

LE PROJET DE 7^e REVISION DE L'A.V.S.

Le Conseil fédéral a publié son message à l'appui d'un projet de loi fédérale modifiant la loi sur l'assurance-vieillesse et survivants et au sujet de l'initiative populaire en faveur d'une nouvelle amélioration de l'A.V.S. et de l'A.I. Présenté à titre de contre-projet aux propositions d'amélioration de l'A.V.S. et de l'A.I. contenues dans l'initiative populaire du 25 août 1966 lancée par la Confédération des syndicats chrétiens de la Suisse, le projet du Conseil fédéral constitue une solution mieux adaptée aux possibilités financières et techniques de l'assurance, sans que l'augmentation des rentes soit notablement inférieure à celle préconisée par l'initiative.

Pour l'essentiel, le projet du Conseil fédéral prévoit une augmentation de 25 % des rentes de l'A.V.S. et de l'assurance-invalidité ; il introduit en outre de nouvelles prestations aux bénéficiaires de rentes A.V.S. souffrant d'impotence grave. Les rentes pour les personnes seules sont portées ainsi à 2.100 F (175 F par mois) au minimum et à 4.500 F (375 F par mois) au maximum et celles pour les couples se meuvent entre les limites de 3.360 F et 7.200 F (600 F). De plus, les suppléments pour les personnes atteintes d'une impotence grave peuvent atteindre

2.100 F. Les rentes de vieillesse simples avec complément se situeront entre 2.940 F (245 F par mois) et 6.300 F (525 F) ; les rentes de veuves, entre 1.680 F (140 F) et 3.600 (300 F) ; les rentes d'orphelin double, entre 1.260 F (105 F) et 2.700 F (225 F) ; les rentes d'orphelin simple, enfin, entre 840 F (70 F) et 1.800 F (150 F).

Contrairement aux six révisions précédentes, celle qui est proposée aujourd'hui entraînera une augmentation de la cotisation, qui passera de 5 à 6 %, c'est-à-dire 5 % pour l'A.V.S., 0,6 % pour l'A.I. et 0,4 % pour la compensation de la perte de gain en cas de service militaire. Et encore n'est-il pas certain que l'équilibre financier de l'A.V.S. s'en trouve garanti à longue échéance, eu égard surtout au vieillissement constant de la population.

Cette 7^e révision des conditions de l'A.V.S. apporte une innovation importante en ce sens qu'elle permet l'ajournement d'un an au minimum à cinq ans au maximum du versement de la rente aux personnes qui désirent poursuivre leur activité pendant quelques années encore. Le Conseil fédéral estime que l'importance de cet ajournement ne doit pas être surestimée. Il présente néanmoins l'avantage de laisser une certaine liberté à l'intéressé. Celui-ci a ainsi la possibilité d'acquiescer d'une manière simple une rente de vieillesse plus élevée, ce qui réduit la perte de revenu résultant de la cessation d'une activité lucrative.

CONSEIL DE FONDATION « PRO HELVETIA »

Le conseil de Fondation de « Pro Helvetia » a tenu, à Riggisberg (Berne), sa séance plénière de printemps, sous la direction de M. Michael Stettler, président de Pro Helvetia. Cette Fondation de droit public est chargée de la défense et de l'encouragement de la culture en Suisse ainsi que des relations culturelles avec l'étranger. L'assemblée a adopté le rapport d'activité et a approuvé les comptes de l'exercice 1967.

En 1967, les expositions suivantes ont notamment marqué l'activité de Pro Helvetia à l'étranger : « Dessins de maîtres suisses, échelonnés entre le xvi^e siècle et un passé tout récent » (« Swiss drawings - masterpieces of five centuries »), présen-

Suite et fin de la page 5.

Maison de retraite, malheureusement trop petite, puisqu'il y a une centaine de candidats sur la liste d'attente. Les 94 pensionnaires, dont 26 ont 85 ans et plus, sont originaires d'une douzaine de cantons. Les Bernois viennent en tête avec 22 retraités, suivis par les Fribourgeois 8, et les Neuchâtelois 7. Le budget boucle avec 3.000 F de déficit sur un total de 520.000 F.

Quant à la Société Helvétique, elle continue, depuis 147 ans, son œuvre d'aide aux compatriotes nécessiteux. Ses besoins augmentent. Le président demanda aux

assistants de recruter de nouveaux membres car sur les 30.000 Suisses (dont plus de la moitié sont doubles nationaux) qui habitent la région parisienne, 1.200 seulement sont membres de la S.H.B.

L'Ambassadeur Pierre Dupont rendit hommage à la mémoire de M. Hugues Jequier, banquier, décédé récemment à Genève. Celui-ci fut dès 1914, membre de la S.H.B. et entra en 1942 à son Conseil où il fit preuve de beaucoup de dévouement. L'Assemblée se leva et observa en son honneur une minute de silence.

L'Ambassadeur déclara que l'article 45^{bis} de la Constitution facilitera la tâche de la S.H.B. en supprimant les inégalités entre compatriotes des divers cantons. A l'aide matérielle doit s'ajouter de plus en plus l'action morale, le secours humain.

Une collecte parmi l'assistance produisit 3.890 F. Une aimable réception offerte par l'Ambassadeur et M^{me} Pierre Dupont permit de terminer dans une ambiance très sympathique cette 148^e assemblée de la doyenne de nos Sociétés Helvétiques de Paris.

tés à Washington, à New York, San Francisco et Chicago. « L'art populaire en Suisse », exposé à Munich, Nuremberg et Darmstadt, ainsi que « Les grandes heures de l'amitié franco-suisse », qu'on a pu voir à Paris et à Coppet.

Dans le domaine du théâtre, des tournées à l'étranger ont été subventionnées par Pro Helvetia. Les représentations données par le centre dramatique romand et le théâtre de Carouge au Maroc, en Algérie et en Tunisie, ainsi que celles du nouveau théâtre de poche de Genève en Yougoslavie, obtinrent un accueil très favorable.

A l'initiative du service d'information et de presse de Pro Helvetia et avec son appui, des numéros spéciaux de revues, consacrées à la Suisse, ont été réalisés et publiés au Brésil, au Portugal et en Italie.

Sur trois millions de francs de subvention fédérale, mis à disposition de la Fondation, un tiers environ a derechef été utilisé pour financer son activité à l'intérieur du pays, respectivement pour des activités en faveur de la défense du patrimoine culturel suisse et pour l'encouragement de la culture à l'intérieur de nos frontières. Un peu plus du cinquième de ce montant disponible pour la Suisse est allé, sous forme de subventions annuelles, à des institutions exerçant leur activité dans les domaines littéraire, théâtral et musical et qui, jusqu'en 1965, étaient subventionnées directement par le Département fédéral de l'intérieur. Une part importante du solde disponible a été dépensée sous forme de subside destinés à faciliter la publication de livres et la réalisation d'une deuxième série de l'anthologie de la musique suisse enregistrée sur disques. Pro Helvetia a accordé une attention particulière aux échanges culturels à l'intérieur du pays, ainsi qu'à l'éducation des adultes, domaines dans lesquels son effort a porté en premier lieu sur les organisations faitières et sur la formation des cadres.

A l'occasion du 300^e anniversaire de la mort du célèbre architecte suisse Francesco Borromini, une exposition commémorative a été présentée, en collaboration avec la société Ticinese di Belle Arti, à Lugano et à Zurich (dans les locaux de la collection d'estampes de l'Ecole Polytechnique fédérale).

L'annuaire II de Pro Helvetia, 1964-1966, a paru vers la fin de l'année 1967, à Zurich. Cet ouvrage contient, en plus d'un rapport d'activité, une série d'études et d'articles sur la politique culturelle de la Suisse, dus à des personnalités en vue.

A l'issue de la séance, les membres du conseil de Fondation ont visité l'institut Abegg Berne, qui a été ouvert en automne 1967 à Riggisberg, ainsi que les collections qui s'y rattachent. Institut et collections sont placés sous la responsabilité et la surveillance de M. Michael Stettler, qui en est l'animateur.

La séance s'acheva par la projection, en avant-première, du film réalisé pour le compte de Pro Helvetia et intitulé « Ferdinand Hodler - bild der Landschaft » (« Ferdinand Hodler - vision du paysage »), cette projection ayant eu lieu en présence du producteur, M. Heinrich Fueter, du réalisateur, M. Herbert E. Meier, ainsi que de M. Julien-François Zbinden, l'auteur de la partition musicale.

MISE EN SERVICE DU PREMIER CENTRAL TELEPHONIQUE MOBILE

Le premier central téléphonique mobile a été mis en service le 23 mars 1968 à Marly-le-Grand, où il fonctionne comme central de quartier du réseau de Fribourg. Environ 620 abonnés ont été raccordés au central mobile dans la nuit du 22 au 23 mars, recevant du même coup de nouveaux numéros. Désormais, seuls les numéros figurant dans la nouvelle liste n° 2 (édition 1968-1969) sont valables.

Pourquoi des centraux mobiles ?

C'est pour faire face à la demande croissante de raccordements téléphoniques que les P.T.T. ont entrepris la construction de centraux automatiques mobiles. Facilement transportables d'un endroit à l'autre du pays, ils seront principalement utilisés à des fins temporaires.

Le central mobile se présente sous la forme d'une remorque métallique de 10,5 m de longueur, 2,5 m de largeur et 3,9 m de hauteur. Les équipements de commutation, les sources d'alimentation, le système de ventilation et le répartiteur principal sont identiques à ceux d'un central conventionnel. Le poids total de la remorque avec les installations est de 14 tonnes. Conforme aux prescriptions fédérales sur la circulation routière, la remorque peut être accouplée à un camion et transportée ainsi jusqu'à l'emplacement prévu. Une fois sur place, la remorque est placée sur des fondations en béton, puis le train de roulement est enlevé : il est à disposition pour d'autres transports.

Un central mobile permet de desservir 800 ou 1.000 abonnés selon le système de commutation : il ne nécessite que 38 ou 44 lignes de jonction avec le central principal. Il est entièrement automatique, fonctionne sans surveillance permanente et possède tous les avantages d'un central téléphonique normal. Suivant les nécessités, deux centraux mobiles peuvent être connectés, ensemble, permettant d'alimenter 1.600, respectivement 2.000 abonnés. Dès que les abonnés sont raccordés au central définitif, le central mobile peut aisément être déconnecté et transféré à un autre endroit.

L'installation de centraux transportables permet :

- de décharger les centraux entièrement occupés ;
- de desservir plus rapidement les abonnés des nouveaux quartiers dans lesquels la construction d'un central permanent ne peut être envisagée immédiatement ;
- de suppléer à l'insuffisance des lignes principales dans certaines régions ou quartiers éloignés du central existant, évitant les investissements prématurés qu'entraînerait la pose de câbles importants ;
- de remplacer facilement les centraux défectueux, vétustes ou en transformation ;
- de remplacer, presque sans délai, un central mis hors service à la suite de catastrophe (incendie, inondation), etc.

L'AIDE SUISSE A L'ETRANGER A DONNE 200.000 FRANCS POUR DES REALISATIONS DU PROTESTANTISME SUISSE A L'ETRANGER

Les églises chrétiennes de notre pays soutiennent volontiers la collecte nationale de l'aide suisse à l'étranger (A.S.E.), car elles sont les premières à bénéficier de sa collaboration sur le plan technique et financier. En 1967, l'A.S.E. a récolté 1,4 million de francs, qui ont été répartis entre ses réalisations propres et les contributions à d'autres œuvres d'aide en faveur des régions moins favorisées. Pour sa part, l'entraide protestante suisse a reçu 200.000 francs pour diverses réalisations en Inde et en Algérie.

— En Inde, 147.000 francs ont été consacrés à des travaux d'aménagement agricole, à l'achat de véhicules spéciaux et à l'atelier d'apprentissage mécanique de Dharvar.

— En Algérie, 53.000 francs, joints à un autre subside du service fédéral de la coopération technique, ont permis de contribuer à la réalisation d'un plan de reboisement, d'aménagement forestier et de formation professionnelle dans les Aurès.

LE COLONEL BRIGADIER MUSY QUITTE LE SERVICE DE LA CONFEDERATION

Avec l'accord du Conseil fédéral, le colonel brigadier Musy a décidé de quitter le service de la Confédération.

Voici le communiqué officiel publié à ce sujet :

« Le colonel brigadier P. Musy, chef de la subdivision renseignements et sécurité du groupement de l'Etat-Major général, a demandé en septembre de l'année dernière, comme on le sait, d'être libéré de sa fonction et affecté à une autre activité. Ainsi que le communiqué de la Chancellerie fédérale du 26 janvier le laissait entendre, il convenait d'examiner la suite à donner à la requête du colonel brigadier Musy.

« Le résultat de cet examen a montré que, malheureusement, il n'est pas possible de confier au colonel brigadier Musy, au sein du Département, une nouvelle tâche répondant à sa formation, à ses activités et responsabilités antérieures, ainsi qu'à sa situation administrative et à son rang militaire.

« Dans ces conditions, le colonel brigadier Musy, après s'être entretenu personnellement avec le chef du Département militaire fédéral, a préféré renoncer à une réélection l'automne prochain et quitter le service de la Confédération.

« Le Conseil fédéral a accepté cette solution et a remercié le colonel brigadier Musy pour les services rendus. »

NOUVEAU DIRECTEUR DU SECRETARIAT DES SUISSES DE L'ETRANGER

La Commission des Suisses de l'étranger de la Nouvelle Société Helvétique (N.S.H.), qui s'est réunie sous la présidence de M. Louis Guisan, député au Conseil des Etats, a désigné le nouveau directeur du Secrétariat des Suisses de l'étranger en la personne de M. Marcel Ney, avocat. Cette élection doit encore être confirmée par le comité central de la N.S.H.

DEMISSION DU PROFESSEUR JEAN-RODOLPHE DE SALIS

Le Conseil fédéral a accepté la démission de M. Jean-Rodolphe de Salis, professeur d'histoire en langue française à la section des cours libres de l'Ecole Polytechnique fédérale, avec effet au 30 septembre 1968.

Au cours de plus de trente années d'enseignement, relève le Département fédéral de l'intérieur, le professeur Jean-Rodolphe de Salis s'est acquis des mérites exceptionnels et durables à l'Ecole Polytechnique fédérale, qui avait fait appel à lui en 1935, et il a largement contribué au renom de sa section des sciences humaines. Ses biographies de Sismondi, de Giuseppe Motta et de Rainer, Maria Rilke, témoignent de l'ouverture de son esprit et de son sens historiques envisageant toujours l'ensemble des facteurs de la vie en société, de la culture et de l'art jusqu'à la politique et à la lutte pour le pouvoir. Dans son « histoire mondiale de notre temps » publiée en allemand (trois volumes, 1951-1960), il a donné une synthèse historique d'une ampleur devenue rare aujourd'hui. A côté de ses recherches historiques et de son intense activité de professeur à l'E.P.F., encore élargie par des cours donnés sur invitation à diverses Universités européennes et américaines, J.-R. de Salis s'est toujours mis au service du pays et du public le plus large en tant que citoyen de la Suisse et du monde. Chroniquer des événements internationaux à la radio pendant les années de guerre et d'immédiat après-guerre (1940-1947), il s'est voué à la recherche objective de la vérité en un temps très critique, et de ce fait sa voix a été écoutée bien au-delà des frontières de la Suisse. En qualité de président du Conseil de la Fondation Pro Helvetia, il a contribué aussi d'une manière décisive, de 1952 à 1964, à maintenir vivantes les relations intellectuelles entre les diverses régions de la Confédération et à donner à la politique culturelle suisse un dynamisme et une ouverture nécessaires dans un monde qui se transforme à un rythme accéléré.

UNE ANALYSE DES RESULTATS DU SCRUTIN DU 18 FEVRIER SUR LE SUFFRAGE FEMININ

Dans son numéro de mercredi 27 mars, le quotidien bernois « Der Bund » se livre à une analyse des résultats du scrutin du 18 février. On se souvient que, par 64.102 « oui » contre 58.832 « non », le corps électoral bernois accepta la modification de la loi sur les communes, autorisant celles-ci à introduire le suffrage féminin. C'est sur ce plan, d'ailleurs, que se fit toute la campagne, et les résultats permettent de tester la force du féminisme dans le canton. La participation, de 45,7 pour cent pour l'ensemble du canton, est également répartie suivant les régions (45 % pour le Jura, 46 pour le Mittelland et 44 pour l'Oberland). Le district de Gessebay a enregistré le plus faible pourcentage (31,1), celui d'Aarwangen le plus élevé (56). Sur le plan des communes, les records sont détenus par Mettemberg (Delemont), avec 96 %, Gurbrue (84) et Kappelen (80), et pour les abstentions, par Seehof (Moutier), avec 7 % de votants. Des 472 communes, 160 ont accepté le suffrage féminin, soit 103 contre 29 avec 3 communes à résultat égal pour le Jura, 49 contre 205 (avec trois résultats égaux) pour le Mittelland, et 8 contre 71 (un résultat égal) pour l'Oberland. Les plus fortes majorités acceptantes ont été notées à Vicques, Saulcy et Bassecourt, les plus fortes majorités rejetantes à Oberhuenigen, Seehof et Schelten, ces deux dernières communes étant jurassiennes de langue allemande.

Dans les villes, qui ont toutes accepté, les majorités vont de 52 % (Interlaken) à 77 % (Delemont). La ville de Berne a donné 64,8 % de « oui », celle de Bienne 66,3, celle de Berthoud 54,3 et Thoun 53,9.

Comme dans les autres cantons, on note une forte opposition à la campagne. Dans les districts fortement agricoles, tels que Signau ou Konolfingen, le rejet est massif. Les villes et leur banlieue se sont associées au Jura pour fournir les 5.300 voix qui ont fait pencher la balance en faveur du suffrage féminin communal.

LA REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION SUR LES PISTES DE SKI

Avec l'apparition des luges-bob sur les pistes de ski, les nombreux accidents et aussi les difficultés croissantes de juger les responsables en cas d'accidents, a obligé le conseiller national Jean Riesen d'adresser au Conseil fédéral la question écrite suivante :

« Les jeux olympiques de Grenoble permirent aux représentants suisses d'enregistrer de brillants succès. En outre, ils démontrèrent l'énorme popularité du ski.

Le développement très rapide des installations touristiques accentue encore les effets de cette évolution dans notre pays. Ces faits, certes réjouissants, posent toutefois une série de problèmes nouveaux dont la solution s'avère difficile.

Ainsi, le 14 février 1968, le Département fédéral de justice et police adressait, aux instances cantonales responsables, des directives pour réglementer la circulation des véhicules à chenilles et de leurs remorques sur les pistes de ski.

Les problèmes de la circulation générale sur les champs de ski sont encore nombreux. Graduellement, certaines règles de jurisprudence sont introduites et appliquées, notamment par les compagnies d'assurance. Mais la question primordiale de la responsabilité civile du skieur impliqué dans un accident reste insuffisamment définie.

L'examen des incidences du développement du ski, particulièrement dans les secteurs du droit et des assurances, ne devrait-il pas être entrepris systématiquement ? Le Conseil fédéral pourrait-il donner l'impulsion à de telles études ?

NOUVEL AMBASSADEUR DE SUISSE A LONDRES

Le Conseil fédéral a nommé ambassadeur de Suisse à Londres M. René Keller, actuellement observateur du Département politique auprès de l'Office européen des Nations Unies à Genève. M. René Keller succède à M. Olivier Long, récemment appelé à prendre la direction générale du G.A.T.T. D'autre part, le Conseil fédéral a désigné M. Jean Humbert, présentement ambassadeur au Guatemala, pour remplacer M. Keller à Genève. M. Humbert est autorisé à se prévaloir du titre d'ambassadeur dans l'exercice de ses fonctions.

Biographie de M. Keller

Né en 1914 à Paris, M. Keller est originaire de Marthalen et Cologny. Il fréquenta les Universités de Cambridge et de Genève, où il obtint le doctorat en droit. Après un stage à Berlin, il entra en 1940 au Département politique qui le transféra succes-

sivement à Prague, La Haye et Londres. Il revint à Berne en 1954 et se vit confier la direction du service d'information et de presse du Département politique jusqu'en 1957, date de son affectation à Paris. Le Conseil fédéral le nomma en 1960 ambassadeur au Ghana, en Guinée, au Libéria et au Togo, avec résidence à Accra, et l'accrédita en cette même qualité au Mali en 1961. Ambassadeur en Turquie dès 1962, M. Keller est depuis 1966 observateur du Département politique auprès de l'Office européen des Nations Unies et représentant permanent auprès des autres organisations internationales à Genève.

Biographie de M. Humbert

Né en 1912 à Genève, d'où il est originaire, M. Jean Humbert a fréquenté l'université de sa ville natale et y obtint le doctorat ès sciences économiques. Après divers stages dans l'économie privée et dans des instituts financiers et bancaires, il entra au Département politique en 1943 et passa deux ans à Berne avant d'être transféré successivement à Caracas, Buenos Aires, Santiago, et à nouveau à Caracas. Désigné en 1958 premier collaborateur du chef de mission à Vienne, le Conseil fédéral le nomma en 1963 ambassadeur au Guatemala et l'accrédita également au Costa Rica, à El Salvador, au Honduras et au Nicaragua, puis en 1966 au Panama, avec résidence à Guatemala-City.

LA NOUVELLE STRUCTURE DE LA FEDERATION HORLOGERE

La réforme de structure approuvée par l'assemblée générale de la Fédération horlogère donnera à cette organisation un nouveau dynamisme. C'est ce qu'ont souligné au cours d'une conférence de presse le président de la « F.H. », M. Gérard Bauer, et maître Jacques Cornu, secrétaire général du syndicat patronal des producteurs de montres qui, pendant deux ans, a préparé cette révision statutaire.

Depuis quelques années, l'industrie horlogère suisse traverse une période de complète transformation, notamment du fait de la suppression du régime du permis de fabrication et du retour aux libertés économiques qui, depuis 1966, ont déjà eu de profondes répercussions.

En tant qu'industrie essentiellement exportatrice, l'horlogerie suisse doit constamment faire face à une concurrence toujours plus active et renouvelée. Les autres fabricants traditionnels de montres, les allemands, les français et les américains, ont progressé eux aussi. Ils ont même été rejoints, voire dépassés, par les japonais, les russes ou les chinois. Par ailleurs, dans le contexte d'un gigantesque développement démographique, économique et social sur la plupart des marchés, la montre suisse, article de prestige autant que d'utilité, doit de plus en plus lutter contre le raz de marée que constitue l'apparition incessante d'une multitude d'objets et de « gadgets » à la portée de tous. Il appartient donc à toute industrie de prendre conscience de ces problèmes nouveaux et de savoir faire de la prévision afin de s'adapter aux conditions du marché, non pas seulement momentanément, mais à moyen et long terme.

Si l'on examine la structure des industries horlogères étrangères, l'on constate, certes, que leur force est due à la dimension de très grandes entreprises, mais on ne trouve nulle part, pas plus aux Etats-Unis qu'au Japon ou ailleurs une politique horlogère à l'échelle nationale et celle-ci

semble surtout caractérisée par l'individualisme de quelques grandes entreprises.

Or, il est certain que dans l'industrie horlogère suisse, il y a place pour une activité de type collectif qui couvrirait les tâches en passant les moyens ou les possibilités des entreprises individuelles. Dans le secteur du produit terminé, la Fédération horlogère suisse, s'orientant progressivement dans le sens d'une organisation de services, joue déjà un rôle analogue depuis quelques années. Elle s'est en effet donné pour tâche, pour raison d'être, d'encourager et de contribuer aux efforts de concentration et de coordination des investissements en matière de recherches, de production et surtout, dans une proportion croissante, en matière de distribution.

Elle a entrepris, tant en Suisse qu'à l'étranger, diverses actions juridiques, économiques ou techniques au nom de ses adhérents, du secteur du produit terminé. Toutefois, afin d'accroître son efficacité, il convenait de renforcer son caractère représentatif et de s'assurer qu'elle reflétait bien la volonté économique des membres de ses sections. C'est à cet objectif qu'ont tendu les travaux de la commission d'étude « structure » de la « F.H. » qu'a présidé depuis 1966 maître Jacques Cornu, secrétaire général du syndicat patronal des producteurs de la montre, La Chaux-de-Fonds, et qui viennent d'aboutir à la présentation et l'adoption de statuts entièrement nouveaux, constituant une profonde réforme de structure.

Les principales modifications apportées par la réforme sont les suivantes : Les entreprises seront membres de la « F.H. » en tant que telles. Les délégués des entreprises auront la possibilité de s'exprimer directement au niveau de la « F.H. ». Chaque entreprise ou groupe d'entreprises désignera un nombre de délégués proportionnel à son importance économique. Les critères choisis par la commission d'étude pour déterminer le nombre de voix de chaque entreprise, basés sur les contributions que celle-ci verse à l'organisation professionnelle sur le personnel qu'elle occupe, sur la valeur de ses exportations, ainsi que de ses ventes en Suisse, et sur le nombre de pièces qu'elle vend, ne favoriseront, ni ne défavoriseront aucune maison. Les entreprises ou groupes d'entreprises pourront se faire représenter par les personnes qui leur conviennent le mieux. Les « cercles électoraux » ne seront plus des circonscriptions géographiques, mais des groupes d'entreprises se constituant librement selon leurs affinités, aucune forme n'étant prévue pour la constitution de ces groupes. Ce type de « procédure électorale » devrait logiquement favoriser l'association d'entreprises, le système adopté étant un stimulant pour la concentration industrielle.

Ainsi, tout en conservant leur rôle aux sections régionales, la réforme de structure de la « F.H. » introduit un système d'affiliation directe qui doit permettre aux entreprises et aux groupes d'entreprises de participer plus directement aux activités de l'organisation collective, laquelle sera alors en mesure de répondre davantage à leurs besoins dans les services qu'elle rend à ses adhérents.

OFFICE NATIONAL SUISSE DU TOURISME

A l'occasion d'une récente séance présidée par M. Gabriel Despland, ancien conseiller aux Etats, les membres du bureau de l'Office National Suisse du Tourisme (O.N.S.T.) ont visité la nouvelle agence aménagée dans l'immeuble du centre suisse de Londres. Rappelons que ce centre a été édifié en plein cœur de la capitale britannique — entre Piccadilly circus et Leicester square — sur l'initiative de la

Société de Banque Suisse, de l'O.N.S.T. et de Swissair. Après avoir rénové ses agences de Vienne, de Francfort et de New York (centre suisse), l'O.N.S.T. dispose désormais de locaux permettant, par leur emplacement privilégié et leur équipement moderne, de réaliser à Londres un fructueux travail de propagande. Les recettes commerciales de l'O.N.S.T. continuent de progresser, aussi le bureau a-t-il décidé d'affecter une somme importante à la rénovation d'autres agences.

Depuis l'entrée en service de l'agence londonienne et plus encore depuis que les restaurants du « Swiss fair » ont ouvert leurs portes, l'afflux des visiteurs croît sans cesse. Après l'inauguration du « Swiss fair », centre commercial fondé par plusieurs douzaines de firmes de notre pays, le succès du centre suisse auprès du public ne fera que grandir.

Notre pays étant désormais présent à Londres sur le plan économique, le bureau de l'O.N.S.T. est unanime à penser que le centre suisse doit être complété par une salle destinée aux activités culturelles et sociales. Des moyens importants ont déjà été fournis à cet effet par des entreprises privées et des milieux liés à la vie culturelle, mais ils ne suffisent pas pour garantir le financement du centre culturel, d'ores et déjà, baptisé « Forum of Switzerland » l'O.N.S.T. est le promoteur de cette réalisation, pour laquelle son bureau a décidé d'ouvrir un crédit de 200.000 francs. Il espère que cet exemple sera suivi.

Après le rapport du directeur, une discussion approfondie a porté sur les résultats du tourisme national. La Suisse est, en effet, parvenue à maintenir sa position en 1967 — et même à l'améliorer de 0,6 % au regard de l'année antérieure — tandis que les nuitées sont en recul dans presque tous les autres pays de tourisme. Pour la deuxième fois depuis que nous possédons une statistique touristique, le total des nuitées a dépassé le seuil de 32 millions. Encore faut-il considérer qu'il n'inclut pas les nuitées de l'hébergement complémentaire (chalets, camping, auberges de jeunesse, etc.) qui sont certainement supérieures à 17 millions. L'extension prise par la saison d'hiver ces dernières années se trouve ainsi reflétée dans les chiffres. La concurrence étrangère devient toujours plus vive pour le tourisme estival, mais la propagande de l'O.N.S.T. qui recommande la Suisse pour des vacances à la fois actives et reposantes commence à porter ses fruits. Pour ce qui est des restrictions britanniques de devises et des limitations aux voyages envisagées aux U.S.A., l'O.N.S.T. a réaffirmé sa position : il lance un appel aux pays intéressés pour qu'on s'efforce de résoudre les problèmes soulevés par les déficits des balances touristiques en prenant des mesures positives, une propagande accrue devant promouvoir les échanges touristiques.

M. Paul Jordan, directeur de l'agence de Madrid, prendra sa retraite à fin mai pour raisons de santé. Le bureau de l'O.N.S.T. a désigné son successeur en la personne de M. Hans Zimmermann, précédemment chef de l'agence de Copenhague. M. Matthias Adank, chef adjoint de l'agence madrilène, a été élu chef de l'agence de San Francisco, en remplacement de M. Gottlieb Egli, qui dirige depuis peu l'agence de New York.

Ont été nommés chefs de section 2 au siège de Zurich : M^{lle} Erna Zahnd, placée à la tête du secrétariat de la direction, M. Hans Biedermann, chef du service cinématographique, M. Jean-Pierre Enzen, chargé des relations avec la Suisse romande et de tâches spéciales. Enfin, M. Richard Baechli, chef du service de production, a été promu chef de section 1.9.

LE GROUPE COOP EN 1967

L'Union suisse des coopératives de consommation a convoqué à Lausanne une conférence de presse afin de donner des renseignements sur la façon dont est composé le groupe COOP. Ce groupe comprend 437 sociétés coopératives de consommation affiliées à l'Union suisse des coopératives de consommation. Ces coopératives sont d'importance très diverse. A cette occasion, la direction de l'Union a annoncé qu'en 1967 le chiffre d'affaires global de cette institution avait atteint le chiffre considérable de plus de 2,8 milliards de francs, ce qui représente, par rapport à l'année précédente, une augmentation considérable de 6,7 %. En ce qui concerne le commerce de détail, l'augmentation a été également importante.

Au cours de la conférence de presse, on a insisté sur le fait que le réseau de vente du mouvement COOP s'étendait à toute la Suisse. Cela signifie que les magasins de vente ne se trouvent pas seulement dans les endroits les meilleurs et les plus rentables, mais aussi dans les régions montagneuses et également dans des villages éloignés et dans des quartiers extérieurs. Si l'U.S.C. n'avait considéré que l'aspect de la rentabilité, elle aurait supprimé depuis longtemps bon nombre de ces magasins. Si tous ces points de vente éloignés et non rentables sont maintenus, c'est uniquement pour rendre service aux consommateurs.

Il est normal que l'U.S.C. s'occupe de politique économique. C'est même un de ses devoirs statutaires. Elle s'intéresse évidemment d'abord aux questions touchant la défense du consommateur, mais elle prend également position sur les sujets les plus généraux en se plaçant toujours du point de vue de l'usager. La politique économique se trouve dominée avant tout par les problèmes agricoles. Il s'agit toujours d'équilibrer les intérêts des producteurs d'une part, et ceux des usagers d'autre part.

Il convient de remarquer que les rapports entre producteur, intermédiaire, consommateur sont en train de changer. On constate en effet une prise de conscience de la part du consommateur de son rôle économique. Il faut prendre au sérieux l'intervention des consommateurs en tant qu'indice d'un état d'esprit qu'on peut ignorer, même si ici ou là certaines déclarations ou réactions sont exagérées.

L'U.S.C. et le mouvement coopératif se sont toujours opposés aux prix imposés et ont revendiqué l'application de prix adaptés aux conditions du marché. Cette position a été constamment maintenue. Rappelons aussi que les magasins discount COOP ont réalisé d'excellents chiffres d'affaires ayant pour principe de mettre à disposition des magasins de ventes modernes, c'est-à-dire des magasins libre service et centres COOP comprenant un assortiment complet de produits frais avec tous les services qui peuvent être exigés.

L'EGLISE CATHOLIQUE DEVIENT-ELLE PROTESTANTE ET LES EGLISES PROTESTANTES DEVIENNENT-ELLES CATHOLIQUES ?

En l'église de Saint-François, à Lausanne, le pasteur Marc Boegner, de Paris, donnait une conférence

intitulée « L'église catholique devient-elle protestante, les églises protestantes deviennent-elles catholiques ? »

L'église était bondée de centaines de personnes venues écouter M. Boegner, président d'honneur de la Fédération des églises protestantes de France, membre de l'Institut et membre de l'Académie française, exposer des problèmes qui sont les siens depuis plus d'un demi-siècle : les problèmes de l'œcuménisme.

Pour commencer, M. Boegner considéra les raisons qui permettent aujourd'hui à de nombreux catholiques de craindre que leur église ne subisse l'influence du protestantisme : signe vestimentaire, abandon du latin, désacralisation de la messe, purification des sanctuaires, célébration de l'eucharistie sous les deux espèces, importance du laïc. Il leur confronta alors tous les signes qui caractérisent l'évolution du protestantisme actuel et qui font que les théologiens protestants sont accusés souvent et violemment d'être influencés par le catholicisme : renouveau liturgique, réforme de la Sainte-Cène, revalorisation de la tradition, création de la communauté de Taizé.

Après l'examen de ces questions bien réelles posées aux églises, le pasteur Boegner de conclure cependant que « l'église catholique romaine reste l'église catholique romaine », une église dogmatique mais qui est en train de revenir à sa tradition des premiers siècles du christianisme, et que « l'église protestante reste protestante », reconnaissant le caractère souverain et normatif de l'écriture sainte et affirmant le sacerdoce universel.

Citant Alexandre Vinet : « Le protestantisme reviendra au catholicisme comme la liberté à l'unité », M. Boegner exprima ainsi sa conviction profonde que « l'avenir appartiendra à une restauration de l'unité de l'église du Christ dans la diversité ».

CREATION DES PREMIERES « RESERVES NATURELLES LIBRES » D'EUROPE

L'Association européenne des réserves naturelles libres (E.U.R.E.L.) a été fondée l'année passée et travaille en collaboration avec le Fonds mondial pour la nature « World wild-life fund » (W.W.F.). Elle a pour but de créer, dans un nombre croissant de pays européens de nouvelles zones protégées dans des régions particulièrement intéressantes au point de vue de la conservation de la nature. Ces réserves sont établies sur la base du droit privé, par simple convention avec les propriétaires des terrains et leur nom de « réserves naturelles libres » reflète d'ailleurs le caractère volontaire de leur création.

Le 22 février la première réserve naturelle libre d'Europe a été établie et officiellement ouverte près de Moudon en France. Cette zone protégée de 25 ha se trouve dans une région qui offre de remarquables possibilités pour les oiseaux de proie, menacés de disparaître de nombreux endroits de leur habitat.

A la fin de février, c'est dans le Schleswig-Holstein, en Allemagne, qu'a été créée une seconde réserve naturelle libre, dont les 150 ha abritent également une série d'oiseaux de proie intéressants, parmi lesquels le très rare faucon pèlerin. L'institution d'autres réserves est en préparation en Rhénanie-Westphalie du nord et en Espagne, et déjà la création d'une station de recherche près de Dieuze, en France, semble assurée.

Pour soutenir cette précieuse activité au service de la conservation de la nature, le World wildlife fund a récemment remis à l'E.U.R.E.L. une camionnette, don de ses sociétés nationales aux Pays-Bas et en Belgique.

LA SUISSE ET LE MARCHE COMMUN : DEPOT D'UNE MOTION

Au dernier jour de la session des Chambres fédérales, le conseiller national Furgler (Saint-Gall), président du groupe conservateur chrétien-social, a déposé une motion qui invite le Conseil fédéral à faire rapport sur les relations de la Suisse avec les communautés européennes, et en particulier :

- sur les efforts déjà entrepris en vue d'un rapprochement ;
- sur les obstacles politiques, juridiques et économiques qui gênent un tel rapprochement, compte tenu de notre indépendance, de notre neutralité, de notre démocratie directe, de notre fédéralisme et de notre agriculture ;
- sur les avantages et sur l'urgence d'un rapprochement ;
- sur les schémas institutionnels et non-institutionnels permettant un rapprochement sans abandon de la neutralité ;
- sur les vues du Conseil fédéral quant à l'avenir de nos relations avec les communautés européennes, ainsi que sur les mesures prises ou à prendre dans cet esprit.

LA SUISSE A LA CONFERENCE DES NATIONS-UNIES SUR LES DROITS DE L'HOMME A TEHERAN

Le Conseil fédéral a décidé d'accepter l'invitation qui lui a été faite par le secrétaire général des Nations Unies de se faire représenter à la conférence des Nations Unies sur les droits de l'homme, qui aura lieu à Téhéran du 21 avril au 13 mai prochains.

La délégation suisse sera présidée par M. August Lindt, ambassadeur de Suisse en U.R.S.S. La conférence sera la plus importante manifestation de l'année internationale des droits de l'homme qui commémore le 20^e anniversaire de l'adoption par l'assemblée générale de l'O.N.U. de la déclaration universelle. Elle aura pour tâches de faire le bilan de l'œuvre accomplie depuis 1948 dans ce domaine et de formuler des recommandations pour un programme d'activités dans les années à venir. On sait que la Suisse a signé plusieurs des conventions relatives aux droits de l'homme qui ont été conclues aussi bien par l'O.N.U. que par l'organisation internationale du travail. « Notre collaboration active au respect des droits de l'homme est une contribution à la création d'un ordre mondial placé sous le signe du droit et de la dignité humaine, et par là même au maintien de la paix », dit à ce sujet un communiqué du Département politique fédéral.

CREATION D'UNE BOURSE ARTISTIQUE

La « Dow Chemical Europe - S.A. » vient d'annoncer la création d'une bourse annuelle de 15.000 francs destinée à permettre aux peintres suisses présentant des qualifications requises d'entreprendre des voyages d'étude aux Etats-Unis.

La nouvelle bourse commémore la visite en Amérique, voici cent ans, du peintre suisse Frank Buchser. Durant son séjour de cinq années dans ce pays, Buchser exécuta de nombreux portraits, des paysages et des scènes de la vie américaine au dix-neuvième siècle, que l'on continue à considérer comme uniques en leur genre.

La bourse portera le nom de « Bourse d'Europe/Frank Buchser », tant en mémoire de l'œuvre de Buchser aux Etats-Unis que de ses efforts, après son retour, en faveur du développement et de la mise en valeur de l'art suisse : en 1865-1866, il fut l'un des fondateurs de la « Société des peintres et sculpteurs suisses » et c'est lui qui, un peu plus tard, lança l'idée de la première loi fédérale concernant la protection de l'art suisse, en 1887.

La « Bourse d'Europe/Frank Buchser » sera décernée chaque année, lors d'un concours public, par un jury composé de personnalités importantes du monde des arts en Suisse.

Tous les peintres de nationalité suisse sont autorisés à postuler, la seule restriction étant la limite d'âge fixée à quarante ans. En outre, l'artiste auquel sera attribuée la bourse pour 1968 devra être en mesure de partir pour les Etats-Unis avant la fin de l'année.

D'EMINENTS JOURNALISTES ETRANGERS VISITENT LA SUISSE

Un groupe de seize éminents journalistes argentins, chiliens et brésiliens est arrivé à l'aéroport de Zurich-Kloten. Ces personnalités étaient invitées à visiter la Suisse à l'occasion de l'entrée en service du type DC 3 sur la ligne sud-américaine de « Swissair ». Elles représentent les grands quotidiens « La Nacion », « La Prensa » et « Clarin » de Buenos Aires, « La Nacion » de Santiago-du-Chili, « Journal do Brasil » et « Correio de Manha » de Rio-de-Janeiro et les principaux journaux des villes brésiliennes de Sao-Paulo et Belo Horizonte. Les rédacteurs sud-américains ont fait connaissance avec les aspects divers de notre pays en visitant Zurich, Saint-Gall, Coire, Arosa, Berne et Genève. Ils étaient à Berne les hôtes du Département politique fédéral au foyer de la presse étrangère.

LES GRANDES BANQUES ORGANISENT LE MARCHE SUISSE DE L'OR

Les grandes banques suisses veilleront à une certaine organisation du commerce de l'or dans le pays. C'est ce qu'a déclaré une personnalité autorisée du monde bancaire zuricois, après la décision de la conférence des gouverneurs des banques centrales de séparer le marché de l'or en un marché officiel et un marché libre.

Les grandes banques suisses prendront les mesures propres à empêcher le chaos sur le nouveau marché libre. Leurs représentants, qui ont discuté de la situation, s'attendaient à cette division du marché de l'or. « Il ne devrait rien se passer de trop grave maintenant », a ajouté cette personnalité. « On a craint un moment que la Grande-Bretagne ne doive prendre certaines mesures, mais comme un nouveau et important crédit lui a été accordé, la livre est de nouveau soutenue. Il faut s'attendre aussi que le marché libre de l'or sera assez rapidement équilibré. »

NOUVELLES DISPOSITIONS SUR L'EMPLOI DE LA MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE

Communiqué : Le Conseil fédéral a pris un arrêté introduisant une nouvelle réglementation de l'emploi de la main-d'œuvre étrangère. Cette réglementation vise à stabiliser à son niveau actuel le nombre des étrangers au bénéfice d'un permis de séjour annuel ou d'un permis d'établissement qui exercent une activité lucrative dans notre pays. En même temps, il tend à assouplir le système rigide de la limitation par entreprise.

A cette fin, les étrangers seront libérés des mesures restrictives, dès 1968, lorsqu'ils ont séjourné sept ans ou plus en Suisse, dès 1969 lorsqu'ils y auront alors séjourné cinq ans ou plus. Les effectifs d'étrangers des entreprises seront réduits ainsi d'un nombre égal à celui des étrangers libérés. Ces derniers pourront être engagés par n'importe quelle entreprise sans être imputés sur l'effectif des étrangers. Ils resteront néanmoins soumis au contrôle et ne pourront changer de place ou de profession sans autorisation.

Pour obtenir une stabilisation, l'arrêté prescrit une nouvelle réduction de 5 %, qui sera cependant appliquée en deux étapes. Une première réduction de 3 % sera faite jusqu'au 30 novembre 1968. Une seconde réduction de 2 % interviendra jusqu'au 30 novembre 1969 ; si jusqu'en fin 1968 il s'avère que la stabilisation du nombre des travailleurs étrangers sous contrôle et établis n'est pas réalisée ou qu'elle ne peut être obtenue par d'autres moyens.

La limitation par entreprise est supprimée pour les travailleurs saisonniers. Un plafond est fixé, par branche et pour l'ensemble du pays, pour l'industrie de la construction, les hôtels, restaurants et cafés et les autres branches d'activité qui occupent régulièrement des saisonniers. La suppression de la limitation par entreprise est une solution acceptable du moment que les travailleurs saisonniers n'ont que peu d'influence sur la pénétration étrangère.

Pour répondre aux vœux exprimés surtout par les cantons, le régime des dérogations a été assoupli sur certains points. Toutefois, il était hors de question de répondre à chacune des nombreuses demandes formulées au cours de la procédure de consultation, car toute stabilisation aurait alors été impossible. Bien que le nouvel arrêté donne une plus grande liberté de mouvement à notre économie, la lutte contre la surpopulation étrangère continuera à exiger des sacrifices et à entraîner certaines rigueurs.

60 MILLIONS DE CARTOUCHES D'ORDONNANCE UTILISÉES EN 1967

Chaque année, à pareille époque, la section de l'instruction hors service du Département militaire fédéral publie des statistiques extrêmement intéressantes sur le développement du tir helvétique, qui constituent, en quelque sorte, son bulletin de santé. Si l'on en croit celle, toute récente, relative aux prestations de la Confédération en faveur du tir en 1967, force nous est d'admettre qu'il se porte admirablement. En effet, compte tenu des seules muni-

tions d'ordonnance, à l'exclusion d'environ 12 millions de balles de petit calibre, notre sport national a exigé l'an passé près de 50 millions de cartouches à 300 mètres, et quelque 10 millions au pistolet. Ce sont là des chiffres éloquentes qu'il vaut la peine d'analyser en détail.

En fait, les tireurs suisses ont pu lâcher près de 19 millions de cartouches à 300 mètres et plus d'un million au pistolet sans bourse délier. Elles étaient destinées, il est vrai, aux exercices militaires de tous genres, aux cours de jeunes tireurs, aux cours d'instruction et à nos matcheurs internationaux. Rien là que de très normal.

En revanche, les sociétés de tir, au nombre d'à peu près 4.000 au bas mot, ont brûlé pour leurs exercices internes et quelques manifestations plus étendues, tels les tirs historiques, plus de 23 millions de cartouches à 300 mètres et plus de 6 millions au pistolet. Enfin, pour les tirs régionaux de plus ou moins grande envergure, il a fallu 7 millions de balles de fusil et 2,5 millions à l'arme de poing.

Au seul chapitre des munitions, la Confédération a ainsi offert à peu près 7,5 millions de francs aux tireurs suisses, non sans exiger d'eux des prestations bien déterminées. Ce montant n'a rien d'excessif si l'on sait que les tirs obligatoires à 300 mètres ont réuni plus de 472.000 participants, contre 231.500 au tir en campagne, 26.000 concurrents inscrits aux exercices fédéraux et 23.000 au tir en campagne au pistolet, compte tenu encore de 40.500 jeunes tireurs, de quelques milliers de cadets et de jeunes tireurs au petit calibre.

Là encore, pour chacun d'eux, la Confédération est intervenue financièrement aux fins de permettre à nos sociétés de faire face à leurs engagements en leur versant différents subsides qui finissent par devenir importants. A raison de 3,50 F pour chaque programme militaire à 300 mètres, de 4 F pour chaque participant au tir en campagne et au programme fédéral au pistolet, de 8 F par jeune tireur, on arrive gentiment au coquet montant de 3.383.000 F. En outre, compte tenu des 438.000 F destinés aux organes de contrôle des sociétés de tir, tant fédéraux que cantonaux, la Confédération a finalement consacré l'an dernier très exactement 11.471.070 F au tir helvétique hors service, qui se porte fort bien comme on voit, même si ce montant est inférieur de 12.000 F à celui de 1966. Cette légère réduction s'explique d'ailleurs aisément par une augmentation du prix de certaines munitions intervenues entre-temps. A lire ces chiffres, on saisit mieux peut-être encore la réelle importance de notre sport national par excellence, qui mérite pleinement cette qualification.

(C.P.S.)

LE CONSEIL FÉDÉRAL PRÉPARE SON PROGRAMME POLITIQUE

Le Conseil fédéral a consacré une partie d'une séance à la préparation des « directives pour l'activité gouvernementale », qu'il soumettra en juin au Conseil national.

Parmi les décisions de cette réunion hebdomadaire ordinaire, on note deux arrêtés relatifs à la sécurité des bas-

sins d'accumulation. Les examens effectués à la suite de la catastrophe du Vaiont sur le plan géologique et glaciologique, ont fourni des résultats « très rassurants », dit un communiqué. Néanmoins, il a été décidé d'installer de nouvelles stations sismographiques et d'aménager le système d'alarme-eau, pour qu'il puisse fonctionner à tout moment en temps de paix également.

Deux messages relatifs à la lutte contre les stupéfiants ont été approuvés. Le premier propose la ratification d'une nouvelle convention internationale, tandis que le second adapte la loi suisse à cette convention. On prévoit notamment un contrôle plus efficace des hallucinogènes tels que le L.S.D.

La date de la votation fédérale sur le tabac (maintien des

prix imposés) a été fixée au 19 mai. Cette loi fait l'objet d'un référendum de la maison Denner.

Le Conseil fédéral a accepté la démission de M. Jean-Rodolphe de Salis, professeur d'histoire en langue française à l'Ecole Polytechnique fédérale, où il a enseigné plus de trente ans.

Le conseiller fédéral Gnaegi, chef du Département des transports et communications, participera, les 9 et 10 avril, à la conférence européenne des ministres des P.T.T. à Rome.

La Suisse sera représentée par notre ambassadeur à Moscou, M. Lindt, à la conférence des Nations Unies sur les Droits de l'Homme, qui aura lieu à Téhéran du 21 avril au 13 mai.

Taverne de Genève

9, rue N.-D.-de-Bonne-Nouvelle
Cent. 21-08

TOUTES LES SPÉCIALITÉS SUISSE D'ORIGINE

Râclette valaisanne
Fondue bourguignonne
Fondue Suisse
Fermé le samedi

Pour vos Réunions... Conférences... Expositions...
Pour vos Repas d'Affaires... ou Fêtes de Famille

☆
adressez-vous en toute confiance au
GRAND HOTEL & RESTAURANT DU PAVILLON

DIRECTION SUISSE

36-38, rue de l'Echiquier, PARIS (10°)
(Boulevard et Métro Bonne-Nouvelle)
PRO. 17-15

☆
Salons particuliers et salles de banquets
de 10 à 200 couverts, à partir de 25 F
Vins, cafés, taxes et service compris
Devis sur demande

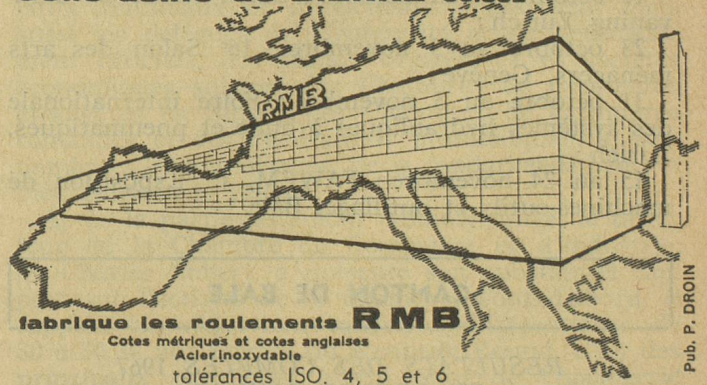
CREME FLUIDE
SPECIALE POUR
LES MAINS

maindermine
A BASE D'HUILE DE NOISETTE

EN TOUTES SAISONS
PROTEGE, AFFINE
ASSOULIT LA PEAU

BONETTI Frères - BELLINZONA-Suisse - MALAKOFF-Seine

cette usine de BIENNE suisse



fabrique les roulements **RMB**

Cotes métriques et cotes anglaises
Acier, inoxydable

tolérances ISO. 4, 5 et 6

RMB ROULEMENTS MINIATURES S.A. BIENNE SUISSE

Représentant William BAEHNI, 147, rue Armand-Silvestre,
COURBEVOIE, Seine. Déf. 46.54.